



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

SG/25-1055-191 du 21/07/2025

SUITES AVIS CSA ACADEMIQUE

Destinataires : Tous personnels

Dossier suivi par : M. MARTIN - Secrétaire général - ce.sg@ac-aix-marseille.fr

Vous trouverez ci-joint les suites données à l'avis émis lors du conseil social d'administration académique du 1^{er} juillet 2025.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Suites données aux avis émis

Conseil Social d'Administration académique du 1^{er} juillet 2025

Avis	Suites données par l'administration
Avis n°1 : Redéploiement des moyens humains du service social en faveur des élèves dans le département des Bouches-du-Rhône Le 13 juin 2025, la DSDEN des Bouches-du-Rhône a informé les établissements du département d'un redéploiement des moyens du service social en faveur des élèves. Cette nouvelle répartition impose un temps de présence des AS défini par des coefficients de pondération déterminées en fonction des effectifs d'élèves par établissement. Cette mesure, en plus d'être inadaptée, a des conséquences dramatiques ○ Des établissements REP/REP+ qui accueillent des élèves issus des familles les plus défavorisées peuvent perdre ainsi la présence permanente d'un.e assistant.e sociale. ○ Des réductions de temps de présence d'ASS également dans les lycées professionnels et des permanences très réduites dans quasi l'ensemble des établissements scolaires du second degré. ○ Des secteurs alourdis pour une majeure partie des professionnels.les qui passeraient de deux à trois établissements. ○ Des changements de secteurs imposés à des collègues qui connaissent leur public, leur terrain, leurs partenaires et qui sont impliqués dans des projets d'établissement. Imposer, sans réelle concertation, une nouvelle répartition du SSFE 13 à moyens constants, témoigne du peu de cas que fait M. l'IA-DASEN des Bouches-du-Rhône des familles en difficultés pour lesquelles le recours aux services sociaux de l'établissement de leurs enfants, leur accompagnement, leur soutien et leurs conseils sont une nécessité quotidienne, ainsi que du manque de prise en compte de la réalité	Les besoins objectivement identifiés du service social en faveur des élèves sur le terrain ont mis en exergue la nécessité de couvrir l'ensemble des établissements du 2nd degré du département des Bouches-du-Rhône. En effet, le constat de l'hétérogénéité de la couverture actuelle au regard de l'ouverture de nouveaux établissements et de l'évolution des effectifs par établissements a pour conséquence un déséquilibre croissant et désormais difficilement soutenable en termes de charge de travail des agents du service. Ce constat a conduit la DSDEN des Bouches-du-Rhône à envisager trois scénarios qui ont été présentés dans le cadre de temps d'échanges avec les personnels assistants sociaux et les représentants des organisations syndicales. Ces temps d'échanges ont permis de définir des critères de répartition départementale des assistants sociaux au sein des établissements pour y remédier. Ces critères, en cohérence avec la circulaire ministérielle de 2017, répondent à trois objectifs : la garantie d'un accès équitable des élèves au service social, l'assurance d'une répartition équilibrée de la charge de travail des personnels et le développement d'une approche préventive plutôt que curative. Il s'agit donc d'ajuster les moyens humains du service social en faveur des élèves aux caractéristiques sociales et éducatives de chaque établissement. et de rendre cette répartition lisible et mesurable.

des situations de protection de l'enfance et de santé mentale dégradées qui existent quels que soient les milieux sociaux des familles.

Les arguments d'équité territoriale et d'amélioration du service ne trompent personne. Si tous.les les élèves devraient pouvoir avoir un égal accès au service social en faveur des élèves dans le cadre de leur scolarité, ce n'est ni aux assistantes sociales de s'épuiser à vouloir mener des missions sans les moyens nécessaires pour les exercer ni aux élèves de souffrir d'une présence au rabais dans les établissements.

C'est pourquoi, M. le Recteur, les organisations syndicales SUD éducation, FSU, CGT Educ'action et Force Ouvrière vous demandent d'intervenir auprès de M. l'IA-DASEN des Bouches-du-Rhône pour permettre :

- Le retrait immédiat du projet de nouvelle répartition des postes d'assistantes sociaux·ales du SSFE13.
- La mise en place d'un véritable travail de concertation sur l'année scolaire 2025/26 entre la DSDEN, les AS et CT de terrain et les OS.
- Le recrutement urgent et massif d'assistants.es sociaux.les pour couvrir l'ensemble des établissements du département, pour remplacer les départs à la retraite et respecter les aménagements de postes des personnels bénéficiaires de RQTH.